

REGLAGE DES DETECTEURS GAZ SUR ARCELORMITTAL

A PARTIR DU 01/07/2020

Les seuils d'alarme

Alarme	CO	O ₂	SO ₂	H ₂ S	Explo	Cl	NH ₃
Alarme 1	100 ppm <i>Ancien : 50 ppm</i>	19,5%	2 ppm	5 ppm	10% LIE	0.5 ppm	10 ppm <i>Ancien : 25 ppm</i>
Alarme 2	150 ppm <i>Ancien : 100 ppm</i>	22,5%	5 ppm	10 ppm	20% LIE	1 ppm	20 ppm <i>Ancien : 50 ppm</i>
VME (8h)	20 ppm*	-	2 ppm	5 ppm	-	-	10 ppm <i>Ancien : 25 ppm</i>
VLE (15min)	100 ppm	-	5 ppm	10 ppm	-	0.5 ppm <i>Ancien : 1 ppm</i>	20 ppm <i>Ancien : 50 ppm</i>

* Pour les détecteurs CO qui ne possèdent pas d'alarme VME intégrée, les seuils d'alarme seront les suivants : Alarme 1 : 50 ppm – Alarme 2 : 100 ppm.

CO : monoxyde de carbone

H₂S : hydrogène sulfuré

NH₃ : ammoniac

O₂ : oxygène

Explo : explosimètre

SO₂ : dioxyde de soufre

Cl : chlore

Contrôle et étalonnage

L'étalonnage des détecteurs est obligatoire tous les 6 mois.

Le CEI organise des permanences de contrôle des détecteurs 1 fois par semaine (voir l'agenda sur le site internet du CEI).

Des bornes de test sont à disposition dans le hall du CEI afin de vérifier le bon fonctionnement de votre détecteur.

Le passage sur une borne test ne remplace en aucun cas un étalonnage.

